



Date d'impression 10-juin-2011

Date de révision 10-juin-2011

Numéro de révision 1

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	SERIES 180
Code du produit	F180-11WH
Nom commercial	WB TNE ME-CRETE WHITE
Classe de produit	PEINTURE ACRYLIQUE EN ÉMULSION
Fabricant	TNE MEC Company, Inc. 123 West 23rd Avenue North Kansas City, MO 64116-3064 816-474-3400
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNE MEC : 816 474-3400

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

ATTENTION

NOCIF EN CAS D'INHALATION.
PEUVENT A AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS,
UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES
RESPIRATOIRES.

Effets potentiels sur la santé

Voies majeures d'exposition Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

Effets aigus

Yeux

Irritant pour les yeux.

Peau

Irritant pour la peau.

Inhalation

Irritant pour les voies respiratoires. La silice cristallisée (quartz) peut causer silicose, une fibrose (cicatrice) des poumons. La silicose peut être progressive; elle peut causer l'invalidité et le décès.

Ingestion

Peut être nocif par ingestion.

Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

Conditions médicales aggravées Troubles respiratoires.

Effets interactifs Pas d'information disponible

Effets potentiels sur l'environnement Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

Effets sur l'organe-cible Yeux, Poumons, Appareil respiratoire

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	14808-60-7	10 - 30
ALUMINUM SILICATE (TOTAL DUST)	1332-58-7	5 - 10
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)	13463-67-7	5 - 10
2,2,4-TRIMETHYL-1,3-PENTANEDIOL MONOISOBUTYRATE	25265-77-4	1 - 5
PROPYLENE GLYCOL	57-55-6	1 - 5
DIBUTYL PHTHALATE	84-74-2	0.1 - 1
ALUMINUM OXIDES	1344-28-1	0.1 - 1

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux:	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
Contact avec la peau:	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Ingestion:	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
Inhalation:	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Indice d'inflammabilité	Pas d'information disponible.
Moyen d'extinction approprié	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre chimique d'extinction
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone, hydrocarbures. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. Chlorhydrique .
Dangers spécifiques provenant de la substance chimique	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.
Équipement de protection et précautions pour les pompiers	Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.
Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Méthodes de nettoyage

En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.

Autres informations

Sans objet

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

Entreposage

Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	: 0.025 mg/m ³ TWA (respirable fraction)	: 0.1 mg/m ³ TWA (respirable dust)	TWA: 0.1 mg/m ³ TWAEV (respirable dust)	TWA: 0.10 mg/m ³ TWA (designated substance regulation, respirable)	: 0.1 mg/m ³ TWA (respirable fraction)
ALUMINUM SILICATE (TOTAL DUST)	: 2 mg/m ³ TWA (particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable fraction)	: 10 mg/m ³ TWA (total dust); 5 mg/m ³ TWA (respirable fraction); 15 mg/m ³ TWA (total dust); 5 mg/m ³ TWA (respirable fraction)	TWA: 5 mg/m ³ TWAEV (respirable dust, containing no asbestos and less than 1% crystalline silica)	TWA: 2 mg/m ³ TWA (containing no Asbestos and <1% Crystalline silica, respirable)	: 10 mg/m ³ TWA : 20 mg/m ³ STEL
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)	: 10 mg/m ³ TWA	: 10 mg/m ³ TWA (total dust) : 15 mg/m ³ TWA (total dust)	TWA: 10 mg/m ³ TWAEV (total dust, containing no asbestos and less than 1% crystalline silica)	TWA: 10 mg/m ³ TWA (total dust)	: 10 mg/m ³ TWA (as Ti) : 20 mg/m ³ STEL (as Ti)
PROPYLENE GLYCOL				TWA: 10 mg/m ³ TWA (for assessing the visibility in a work environment, aerosol only); 50 ppm TWA (aerosol and vapor); 155 mg/m ³ TWA (aerosol and vapor)	
DIBUTYL PHTHALATE	: 5 mg/m ³ TWA	: 5 mg/m ³ TWA	TWA: 5 mg/m ³ TWAEV	TWA: 5 mg/m ³ TWA	: 5 mg/m ³ TWA : 10 mg/m ³ STEL
ALUMINUM OXIDES	TWA: 1 mg/m ³	: 10 mg/m ³ TWA (total dust); 5 mg/m ³ TWA (respirable fraction); 15 mg/m ³ TWA (total dust); 5 mg/m ³ TWA (respirable fraction)	TWA: 10 mg/m ³ TWAEV (total dust, containing no asbestos and less than 1% crystalline silica, as Al)	TWA: 10 mg/m ³	: 10 mg/m ³ TWA

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

Protection individuelle

Protection de la peau Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

Protection du visage/des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection respiratoire **Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

Considérations d'hygiène générale A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'éclair	Sans objet
Intervalle d'ébullition	100 - 260°C / 212.0 - 500.0°F
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité gazeuse	Pas d'information disponible
Densité	1.38178 g/cm ³
Densité	11.49847 livres/gallon
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	.826 livres/gallon
de matières volatiles en poids	40.1650 %
volatil en volume	55.6279 %

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	Stable	Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles	Oxydants forts. Bases. Acides. Amines. Agents réducteurs.	Possibilité de réactions dangereuses	Néant dans des conditions normales de traitement

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	500 mg/kg (Rat)		
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)	10000 mg/kg (Rat)		
2,2,4-TRIMETHYL-1,3-PENTANEDIOL MONOISOBUTYRATE	3200 mg/kg (Rat)	15200 mg/kg (Rat)	
PROPYLENE GLYCOL	20000 mg/kg (Rat)	20800 mg/kg (Rabbit)	
DIBUTYL PHTHALATE	6300 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rabbit)	15.68 mg/L (Rat) 4 h
ALUMINUM OXIDES	5000 mg/kg (Rat)		

Irritation Pas d'information disponible
Corrosivité Pas d'information disponible

Sensibilisation Pas d'information disponible

Toxicité chronique

Cancérogénicité

Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérigène ou non du produit par chaque agence

Composant	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA	Mexique
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	A2	Group 1	Known	X	
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)		Group 2B		X	

effets mutagènes Pas d'information disponible
Effets sur la reproduction Pas d'information disponible
Effets sur le développement Pas d'information disponible
Tératogénicité Pas d'information disponible
Effets sur l'organe-cible Yeux, Poumons, Appareil respiratoire.
Renseignements sur le perturbateur endocrinien Pas d'information disponible

Composant	UE - liste de candidats des perturbateurs endocriniens	UE - perturbateurs endocriniens - substances évaluées	Japon - Renseignements sur le perturbateur endocrinien
DIBUTYL PHTHALATE	Group III Chemical	Group I Chemical	High Exposure Concern

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
2,2,4-TRIMETHYL-1,3-PENTANEDIOL MONOISOBUTYRATE	EC50 = 18.4 mg/L 72 h	LC50= 30 mg/L Pimephales promelas 96 h		LC50 > 95 mg/L 96 h
PROPYLENE GLYCOL	EC50 = 19000 mg/L 96 h	LC50 41 - 47 mL/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 51400 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 51600 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 710 mg/L Pimephales promelas 96 h	EC50 = 710 mg/L 30 min	EC50 > 1000 mg/L 48 h EC50 > 10000 mg/L 24 h
DIBUTYL PHTHALATE	EC50 = 1.2 mg/L 72 h EC50 = 0.4 mg/L 96 h	LC50 0.31-5.45 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 0.42-1.28 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 0.71-1.2 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 1.24-5.3 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 1.38-1.74 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 > 1.24 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h	EC50 = 10.9 mg/L 5 min EC50 = 11.1 mg/L 15 min EC50 = 10.9 mg/L 30 min EC50 = 2.2 mg/L 24 h	EC50 = 2.99 mg/L 48 h EC50 = 3.4 mg/L 48 h

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination	Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales
Emballages contaminés	Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT	Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNEMEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.
Nom d'expédition	PAINT, WATER BASE FREEZABLE

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	N'est pas conforme à (aux)
Chine	Est conforme à (aux)
ENCS	N'est pas conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis

Composant
DIBUTYL PHTHALATE

Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis

SARA 313

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
DIBUTYL PHTHALATE	84-74-2	0.1 - 1	1.0 % de minimis concentration
ALUMINUM OXIDES	1344-28-1	0.1 - 1	1.0 % de minimis concentration (fibrous forms)

Classification de danger SARA 311/312

Risque chronique pour la santé	oui
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

Composant	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
DIBUTYL PHTHALATE	10 lb RQ	X	X	X

CERCLA**Les Etats-Unis Réglementations des Etats****Prop. 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

Composant	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	14808-60-7	Carcinogen
DIBUTYL PHTHALATE	84-74-2	Developmental Female Reproductive Male Reproductive

État du droit à l'information

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	X	X	X		X
ALUMINUM SILICATE (TOTAL DUST)	X	X	X		X
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)	X	X	X		X
PROPYLENE GLYCOL		X	X		X
DIBUTYL PHTHALATE	X	X	X	X	X
ALUMINUM OXIDES	X	X	X		X

Autres réglementations internationales**Canada**

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

Classification selon le SIDMUT

D2B Matières toxiques



Composant	INRP
DIBUTYL PHTHALATE	Part 1, Group 1 Substance
ALUMINUM OXIDES	Part 1, Group 1 Substance (fibrous form)

Légende

NPRI - National Pollutant Release Inventory

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision 10-juin-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information Santé 3* sur les produits dangereux)

Inflammabilité 1

Réactivité 1

Clause de non-responsabilité

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

Risques secondaires